

Exploitation.

ORDRE DE SERVICE

N° 1.

Ouverture de la halte de Buzenol au service des grosses marchandises.

Le 7 janvier 1884.

Ensuite d'une décision de M. le Ministre, le service de la halte de Buzenol actuellement limité, en ce qui concerne les marchandises, aux transports de bois à charge complète au départ (ordre de service n° 23 du 10 mars 1884) sera étendu, à partir du 10 janvier courant, aux expéditions des grosses marchandises à charge complète, tant au départ qu'à l'arrivée.

Les agents de l'administration indiqueront le signe abrégé (n) en regard de Buzenol dans les tarifs intérieur et mixtes.

Les fonctionnaires dont le service est en cause sont chargés, chacun dans la limite de ses attributions, d'assurer ou de surveiller l'exécution du présent ordre.

L'Administrateur,

A. DUBOIS.